

CALCUL DE L'IMPÔT DIRECT - PERSONNES PHYSIQUES

[> Retour à calculer ses impôts](#)

B a r è m e s	Barèmes		Type d'impôt		Barème applicable	
	Année d'imposition	2014	Ordinaire <input type="radio"/>	Prestation en capital <input checked="" type="radio"/>	Personne seule sans enfant(s) <input type="radio"/>	Personne mariée ou personne seule avec enfant(s) <input checked="" type="radio"/>
	Commune	Neuchâtel				
M o n t a n t s	Revenu déterminant pour le taux	CHF	Montants cantonaux et communaux	CHF	Montants IFD (si différents)	CHF
	Revenu imposable ou Prestation en capital *	CHF	100'000.00	CHF	100'000.00	Taux 2.925 %
	Fortune déterminante pour le taux	CHF				Taux IFD 0.5748 %
	Fortune imposable	CHF				Taux %
	Impôt anticipé	CHF				

Calcul

Nouveau calcul

I m p ô t s		Impôt cantonal :	123%	Impôt communal :	69%	Impôt fédéral :	
	Impôt sur la prestation	CHF	3'597.75 CHF		2'018.25 CHF		574.80
	Total impôt cantonal et communal	CHF	5'616.00				
	Total de tous les impôts	CHF	6'190.80				

Le calcul de l'impôt à l'aide de cette calculette n'a qu'une valeur indicative. Le montant d'impôt définitivement dû est fixé par le service des contributions sur la base de l'ensemble du revenu et de la fortune du contribuable. L'autorité de taxation fixe, dans la décision de taxation, les éléments imposables, le taux et le montant de l'impôt.